

Conseil Communal - Séance du 26/02/2018

Réponse à l'interpellation de M. Guy KRETTELS

Objet : L'interpellation citoyenne, une procédure à finaliser

Monsieur le Conseiller,

Je suis particulièrement meurtri de la tonalité négative que vous donnez à votre interpellation, sur un sujet où le Collège a réalisé, durant cette législature, des avancées majeures.

Avancées qui, je le souligne, ont trouvé leur origine dans les processus participatifs mis en place par la Ville, avec le projet de Ville et Réinventons Liège.

C'est en effet sous cette législature que nous avons mis en place le mécanisme des interpellations citoyennes. Depuis 2013, 18 citoyennes et citoyens sont venus devant notre assemblée pour exercer ce droit citoyen, dont 8 en 2017.

L'interpellation est adressée au Collège. C'est donc le Collège qui répond et qui est chargé du suivi. L'interlocuteur du Collège est bien le citoyen interpellant, et non pas les conseillers.

Aucun des citoyens ne s'est, à ma connaissance, plaint d'un manque de suivi après avoir interpellé le Collège. Je n'ai pas dit que tous étaient satisfaits des réponses, bien entendu.

Au contraire, je peux vous donner plusieurs exemples de suivi : les Echevins Léonard et Stassart ont tenu des réunions avec la FAPEO (et en tiendront encore) ; la motion déclarant « Liège Ville hospitalière » a été adoptée 2 mois après l'interpellation. Elle donne en outre d'importants suivis dans l'administration.

En ce qui concerne l'interpellation relative aux terrasses, je m'en occuperai prochainement et tout le monde pourra voir les résultats sur le terrain.

En ce qui concerne M. LANNERS, je rappelle que je n'ai pas évité de lui répondre, comme vous l'affirmez erronément. C'est lui qui n'a malheureusement pas respecté le règlement : il avait envoyé 3 questions qui tenaient en 5 lignes, mais il a développé en séance de très nombreuses questions complexes durant 10 minutes ! Il m'était impossible de lui répondre précisément. C'est la raison pour laquelle je lui ai proposé de répondre par écrit. Celle-ci étant particulièrement complexe, la réponse écrite est toujours en cours de rédaction.